

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 28 janvier , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BONFILS

Date de convocation du Conseil communautaire : 16 janvier 2010

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN,
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Sylvie BONFILS, Martine VALLIER, Philippe DUCAMP
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Corine CAPITAINE, Pierre CABANY
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE
- Absents, excusés** : Daniel PARABIS, Michel SEGUIN, Pierre-Yves CHARRON

Concerne : 10-01 – DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MONSIEUR LE PRESIDENT - MODIFICATION

Par délibération 08-22 du 17 avril 2008, vous avez délégué à Monsieur le Président, en particulier l'attribution suivante :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant inférieur à un seuil défini par décret (206 000,00 € HT) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Le seuil de 206 000 € a été modifié par décret. Il passe au 1^{er} janvier à 193 000 €.

Il vous est donc proposé de modifier l'attribution déléguée ainsi :

Le Conseil Communautaire décide de déléguer à Monsieur le Président l'attribution suivante :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant inférieur à un seuil défini par décret (**193 000,00 € HT**) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

- ▶ décide de déléguer à Monsieur le Président, l'attribution suivante :

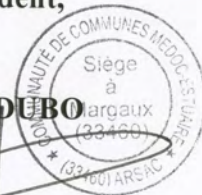
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant inférieur à un seuil défini par décret (**193 000,00 € HT**) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 4 février 2010

Le Président,

Gérard DUBO



Acte à classer

DL2010-01

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-02-09T11-45-32.00 (MI20593307)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100128-DL2010-01-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Modification des délégations données au Président

Date de décision : 28/01/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions
5.4.1. permanente

Acte : [10-01 - Délégation du Conseil Communautaire à Monsieur le Président - Modification.PDF](#)

Préparé	Le 09/02/10 à 11:42	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 09/02/10 à 11:45	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 09/02/10 à 12:23	